



Mairie d'YZERON

31 Grande Rue - 69510 YZERON

Tel: 04 72 41 17 30 Fax: 04 78 81 03 34

Courriel: mairie@yzeron.com

Yzeron

## **PROCES VERBAL SIMPLIFIÉ DU CCAS** **du 3 juillet 2026**

**Date de convocation** : 26/06/2026

**Présents** : BAZIN Elisabeth, JOANNIN Marie, DUMORTIER Marilyne, NELIAS Agnès, PEYNAUD Joëlle, DELORME Maryse.

**Absents excusés** : THIEFFRY Gaëtane (pouvoir à Joëlle PEYNAUD), DENIZET Victoire (pouvoir à DELORME Maryse), BAILLY Séverine.

**Secrétaire** : BAZIN Elisabeth

**Personnel communal** : LION Hélène

1 - **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE** : BAZIN Elisabeth

2 - **APPROBATION DU PV DU CA PRÉCÉDENT DU 23 AVRIL 2026.**

Le compte rendu de la réunion précédente du 23 avril 2026 est approuvé par : 8 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION.

3 - **PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION YZ'ROSE DES MONTS PAR SES MEMBRES**

Le CCAS accueille Mesdames BARNOUD ET CORFIATIS, pour la présentation de l'association Yz'Rose des Monts.

Cette nouvelle association a vu le jour dans les Monts du Lyonnais en novembre 2025 : Yz'Rose des Monts. Née de la volonté de répondre aux enjeux de santé en milieu rural et de santé des femmes, l'association accompagne les femmes atteintes d'un cancer féminin (sein et gynécologique) résidant à Courzieu, Duerne, Montromant, Saint-Martin-en-Haut et Yzeron.

Sa première assemblée générale a eu lieu le 1<sup>er</sup> juin 2026.

Son bureau est constitué comme suit :

- Présidente : Virginie BLUM
- Vice-Présidente : Stéphanie LHOPITAL
- Trésorière : Nathalie CORFIATIS
- Secrétaire : Frédérique BARNOUD

Yz'Rose des Monts prend en charge le coût de soins de confort non remboursés par l'État (massage bien-être, socio-esthétique, équithérapie, accompagnement psycho-corporel, etc.) à hauteur de 250 € par

bénéficiaire, afin d'apporter un soutien concret aux femmes concernées tout au long de leur parcours de soins (la somme est réglée directement au prestataire sur facture).

Pour cela, l'association a passé des conventions avec divers prestataires du secteur (Yzeron, Duerne, Saint Martin en Haut, Messimy, ...) qui assurent ensuite les prestations souhaitées par la bénéficiaire.

Chaque bénéficiaire est prise en charge par une personne référente. Au dépôt de sa demande, elle doit fournir :

- Un certificat médical attestant de sa maladie
- Un justificatif de domicile
- Une copie de la CNI

Deux demandes de prise en charge ont été faites à ce jour.

Au-delà de l'aide apportée aux bénéficiaires, Yz'Rose des Monts développe des actions solidaires et conviviales au sein des communes des Monts du Lyonnais tout au long de l'année et notamment dans le cadre d'Octobre rose. A ce titre, trois événements sont déjà programmés en octobre 2026 à Yzeron : la course « 30 minutes pour Yz'Rose » autour du lac ; un loto solidaire le dimanche 18 octobre à la salle des fêtes ; un bal country le dimanche 25 octobre à la salle des fêtes.

Mme la Présidente du CCAS rappelle qu'un contrat d'objectifs devra être rédigé avec l'association si celle-ci souhaite demander des subventions au CCAS.

La commune réinstallera les lettres roses en octobre.

L'association Yz'Rose souhaite éventuellement installer de nouvelles décorations en octobre 2026. Une demande sera faite à la mairie.

#### **4 - DÉSIGNATION DU REPRESENTANT UDCCAS 69**

Madame la Présidente présente l'UDCCAS.

Il est indispensable que le Conseil d'Administration délibère afin de désigner officiellement la représentante du CCAS d'Yzeron à l'UDCCAS 69.

Cette désignation est importante puisque la représentante nommée pourra ensuite, si elle le souhaite, faire acte de candidature au Conseil d'Administration de l'UDCCAS 69, voire au Bureau, lors de l'Assemblée Générale d'installation qui se tiendra le 18 septembre prochain à Caluire-et-Cuire.

C'est également cette représentante officiellement désignée qui sera invitée aux Assemblées Générales de l'UDCCAS durant le mandat.

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Yzeron, après en avoir délibéré, par :  
**8 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention**

#### **DECIDE**

**Article 1 :** de confirmer l'adhésion du CCAS d'YZERON aux principes, valeurs et orientations de l'UDCCAS du Rhône ;

**Article 2 :** de désigner Madame PEYNAUD Joëlle comme représentante du CCAS d'YZERON, lui donne mandat pour siéger dans les instances de l'UDCCAS du Rhône et lui donne pouvoir pour y voter au nom du CCAS à l'assemblée générale de l'UDCCAS du Rhône

#### **5 - PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION SOLIDAIRES-AIDANTS PAR MADAME LA VICE-PRÉSIDENTE**

Solidaires-aidants est une association duernoise, de bénévoles et d'aidants, tournée vers les personnes âgées en perte d'autonomie.

Ils mettent en place plusieurs activités :

- Groupes locaux d'entraides entre les aidants
- Les Haltes Répét

- La Formation des aidants
- La Colocation : c'est un habitat, qui appartient à Rhône Habitat, de 270 m<sup>2</sup> et comportant 8 chambres, une grande salle commune et une cuisine. Cet habitat propose à des personnes âgées en perte d'autonomie un lieu de vie ordinaire.

Les proches aidants participent à la gouvernance et à la vie du collectif accompagnés de professionnels. L'association est à la recherche de bénévoles. La commune a communiqué sur ses réseaux pour relayer cette demande.

Joëlle PEYNAUD et Maryse DELORME vont présenter cette demande à l'association Soleil d'Automne.

## **6 - RETOUR SUR LA VISITE A LA RESIDENCE VILLA RONZEY PAR MADAME LA VICE-PRÉSIDENTE**

Madame la Vice-présidente a rencontré Monsieur GRANGE, pour faire le point depuis l'ouverture de cette structure.

5 résidents sont accueillis actuellement. Un gardien (qui effectue aussi des travaux) est également hébergé sur les lieux.

Il n'y a pas de salle climatisée qui pourrait être un lieu à flécher en cas de canicule mais les lieux restent frais en situation de canicule.

Ils sont meublés mais les résidents peuvent apporter leurs meubles.

Un portage de repas est mis en place, à la demande, depuis une cuisine centrale localisée à Haute Rivoire.

Le coût est de 750 € par mois pour les logements les plus petits et 900 € par mois pour les plus grands. Cela devait être une alternative au logement à l'année de certaines personnes au camping mais le coût est nettement supérieur.

A terme 40 logements sont prévus pouvant héberger jusqu'à 50 personnes.

Le gérant a expliqué être dans une situation économique tendue faute de résidents en nombre suffisant.

## **7 - CHARTE DES BÉNÉVOLES PORTAGE DE REPAS ET POINT SUR LE SERVICE : DEPART MME DUPIN ; NOUVEAUX CONTENANTS ?**

Monsieur Pierre CHATAIN, notre conseiller RGPD a attiré notre attention sur la nécessité de mettre en place une charte pour les bénévoles effectuant le portage de repas. En effet ces derniers ont connaissance de données personnelles des bénéficiaires qui sont de surcroît des personnes fragiles et vulnérables.

Le texte a été rédigé à partir des recommandations de Monsieur CHATAIN. Chaque bénévole doit le signer et le retourner en mairie.

La Commission Administrative après délibération par : **8 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention**

## **DÉCIDE**

### **Article 1**

De rappeler son engagement et sa reconnaissance auprès des bénévoles pour participer au service de portage de repas à domicile organisé par le CCAS.

Les bénévoles interviennent exclusivement dans le cadre des missions qui leur sont confiées par le CCAS, à titre gratuit et sans contrepartie financière.

### **Article 2**

D'approuver la « Charte du bénévole » annexée à la présente délibération.

Par ailleurs, Madame DUPIN Marie Hélène, actuellement coordonnatrice des bénévoles et elle-même porteuse de repas, a souhaité mettre fin à ses missions. Il faut donc trouver une personne bénévole pour la remplacer (coordination et portage de repas).

Madame DUPIN sera sollicitée pour échanger avec les porteurs actuels afin de voir si l'un d'entre eux veut reprendre la partie coordination. Par ailleurs il faudra rechercher un ou plusieurs autres porteurs.

Joëlle PEYNAUD et Maryse DELORME vont présenter cette demande à l'association Soleil d'Automne.

Si besoin il faudra peut-être faire une communication plus large afin de recruter de nouveaux porteurs.

Question des contenants : les contenants actuels sont en plastique léger. Ils peuvent être jetés par erreur car on peut croire que ce sont des contenants jetables. De plus si les personnes réchauffent directement dedans ce n'est pas idéal. On pourrait passer à des contenants en verre, certes plus lourds et cassables mais plus adaptés.

## **8 - VISITE AUX SŒURS DU CARMEL : A PRÉVOIR**

Avant les élections les Sœurs du Carmel ont émis le souhait de rencontrer des élus pour échanger avec eux. Mme la Présidente propose de leur rendre visite.

Marie Joannin, Maryse Delorme et Joëlle Peynaud se proposent de l'accompagner.

Il faut prendre un rendez-vous, idéalement le vendredi matin, après le 14 juillet.

## **9 - ACHAT DE LA MAISON KUCA**

Madame la Présidente expose aux membres du Conseil d'administration que le Centre Communal d'Action Sociale pourrait acquérir le bien immobilier situé 3 place de l'Eglise à Yzeron, cadastré AB 101 (de 26 m<sup>2</sup>), appartenant à Monsieur KUCA, au prix de 35 000 €, hors frais d'acquisition.

Elle indique que cette acquisition pourrait s'inscrire dans les missions du CCAS et permettrait de créer un logement d'urgence ou faire un logement social.

Maryse DELORME signale que les travaux à réaliser semblent importants et devraient être estimés avant tout achat.

Par ailleurs pour qu'un CCAS achète il faut définir précisément le projet social. Avant toute négociation, il est indispensable de formaliser le besoin. Cette étape est essentielle, car elle permet de démontrer que l'acquisition répond à l'intérêt public social du CCAS.

## **10 - PLAN CANICULE**

Le plan canicule a été activé dès fin mai lors de la première vague de chaleur.

Une communication a été faite sur les supports de la commune et des bulletins d'inscription transmis aux bénéficiaires du portage de repas via les glaciers.

A ce jour une personne s'est fait recenser sur le registre.

Il faut cependant définir qui se charge du suivi des personnes vulnérables en période caniculaire et quel dispositif est concrètement mis en place. Joëlle PEYNAUD se charge de coordonner les personnes susceptibles de rendre visite ou d'appeler les personnes vulnérables. Maryse DELORME peut également faire des visites.

Les coordonnées des membres du conseil d'administration du CCAS seront communiquées à tous les membres afin que Joëlle puisse les contacter si besoin.

Par ailleurs, Les coordonnées de la personne qui s'est fait recenser sur le registre du plan canicule afin qu'elle puisse être contactée seront aussi envoyées.

## **11 - DÉPART DE L'ASSISTANTE SOCIALE DU SIPAG**

Le SIPAG fait actuellement face aux départs successifs de deux assistantes sociales.

Cette situation entraîne une période de réorganisation temporaire du service, malgré la volonté forte de maintenir une continuité d'accompagnement auprès des seniors et de leurs familles.

Les démarches nécessaires afin de procéder au recrutement de nouveaux professionnels dans les meilleurs délais ont été enclenchées.

Durant cette période transitoire, les services continueront d'assurer un accueil téléphonique et une mission d'orientation vers les dispositifs adaptés aux situations rencontrées. Les CCAS des communes qui, dans la mesure de ses possibilités, pourront apporter un soutien ponctuel ou un premier accompagnement à certaines situations nécessitant une attention particulière, dans l'attente du renforcement de l'équipe sociale.

A compter du départ de *Céline DESROCHES* et en attendant le recrutement effectif d'un/une nouvel(le) Assistant social, temporairement les permanences à Yzeron sont suspendues.

Il est demandé à la commune de garder les dates et horaires afin de ne pas perdre la disponibilité de la salle/du bureau et ainsi reprendre au plus vite ces permanences sociales.

## 12 - DOSSIERS ET INFORMATIONS DIVERSES

La commission Santé Solidarité Social a été approchée par un offreur de soins, spécialisé dans la téléconsultation.

Cette pratique de la téléconsultation rend la médecine plus accessible dans l'urgence et permet à chacun de consulter un médecin généraliste ou spécialiste en quelques minutes depuis son téléphone ou son ordinateur. Ce prestataire a un statut associatif.

Ce service est gratuit la première année. Ensuite la commune doit adhérer à raison de 1 € par habitant annuellement afin que le service reste gratuit pour les administrés. Sinon ces derniers ont un surcoût allant de 8 à 18 € par consultation.

Il faut évaluer si le besoin existe réellement dans la commune car le coût de 1000 € par an est important.

Point sur la situation de Monsieur X : H. LION reprendra contact avec son assistante sociale pour voir où en est sa situation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20 h 15

Prochaine réunion le **lundi 28/09/2026 à 18 h.**

|                               |                                                                                                                                                                          |                                      |                                                                                      |
|-------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| Elisabeth BAZIN<br>Secrétaire | <br> | Agnès NELIAS<br>Madame la Présidente |  |
|-------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|

